

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **13 décembre 2018 à 18h00**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **7 décembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. FELICANI – MME SCHREIBER
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU à M. FELICANI M. VERGANCE à MME SCHREIBER
<i>Frouard</i>	M. BECKER à M. TRANCHINA MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à MME LEPRUN (Faulx) MME VILLEMEN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. DOSE – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	M. KUHN

N°01 – DB du 13/12/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

**Ouverture de crédits d'investissements 2019
Budget Principal et Budget annexe restauration**

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption [...] ».

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement, avant le vote du budget primitif 2019, dans les limites fixées par la réglementation, soit à une hauteur de 25% des crédits réels ouverts d'investissements 2018 (hors crédits afférents au remboursement de la dette).

Budget principal :

Crédits réels d'investissement 2018 (hors remboursement de la dette) : 14 853 057 €

Limite légale de 25% des crédits : 3 713 264 €.

Budget annexe restauration :

Crédits réels d'investissement 2018 : 72 367 €,

Limite légale de 25% des crédits : 18 091 €.

Ces crédits serviront à financer les dépenses d'investissement relatives aux opérations suivantes à engager en début d'année :

Opérations – Budget Principal	N° d'opération	Montant de dépense ouvert
EQUIPEMENT MATERIEL	9701	130 000
ETUDES DIVERSES	9710	130 000
CONTENEURISATION OM	20013	25 000
DECHETTERIE	201801	75 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS	20102	455 000
ECO (DELTA ET MARAICHAGE)	200803	200 000
STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE	201101	10 000
RENOVATIONS PATRIMONIALES	201803	350 000
TOURISME	201802	495 000
PROGRAMME VOIRIE 2016-2019	201619	1 100 000
VOIES DOUCES	201601	100 000
ECLAIRAGE PUBLIC	201602	80 000
LOGEMENT SOCIAL	20041	200 000
PLUI	201620	50 000
HUSSARDS	201501	150 000
BEAUSITE	201502	150 000
TOTAL Budget Principal		3 700 000

Opérations – Budget annexe Restauration	201603	18 000
TOTAL Budget annexe Restauration		18 000

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à engager les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2019, dans la limite réglementaire de 25% des crédits réels ouverts d'investissement en 2018 :

- 3 700 000 € sur le budget principal
- 18 000 € sur le budget annexe restauration.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGR LIC